

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 9 (1883)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT 4 FOIS PAR AN

Sommaire de la livraison de décembre. Les canaux d'irrigation dans les Alpes valaisannes (suite), avec 3 planches. — Distribution d'eau de Lausanne. Influence du mouvement de la consommation sur le niveau piézométrique du réseau des Eaux de Lausanne (2 planches), par A. van Muyden. — Traction sur chemin de fer, par P. M. — Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

NOTICES

SUR LES

TRAVAUX ENTREPRIS DANS LES CANTONS DE L'OUEST
DE LA SUISSEPOUR LA CORRECTION, L'AMÉNAGEMENT ET L'UTILISATION
DES EAUX COURANTES

(Suite.)

Les canaux d'irrigation dans les Alpes valaisannes.

Voici un aperçu succinct des sommes dépensées pour la correction du Rhône en Valais.

Depuis Brigue jusqu'au lac Léman il y a 125 kilom. sur lesquels il y a eu à établir 202,5 kilom. de digue, ce qui fait, à raison de 46 600 francs par kilom. de digue, la somme de 9 436 000 francs, à laquelle il faut ajouter pour l'endiguement des affluents torrentiels, pour le parcours dans la plaine, environ, 1 164 000 francs.

En tout 10 600 000 francs.

En déduisant de cette somme le chiffre du devis qui est de 7 900 000 francs, il reste 2 700 000 francs, somme qui représente la valeur des travaux exécutés avant 1863.

Ce chiffre serait beaucoup plus élevé s'il devait représenter la valeur réelle des ouvrages. Mais il reste dans les limites indiquées parce qu'il s'agit, non pas de construire à neuf sur toute l'étendue de l'endiguement, mais, pour une partie du parcours, d'une simple transformation du type prescrit.

Si l'on déduit du devis total de 10 600 000 francs le subside fédéral de 2 640 000 francs, on voit que les dépenses à la charge des communes s'élèvent à la somme de 7 960 000 francs, somme à laquelle vient s'ajouter l'entretien annuel qu'on ne peut évaluer avec quelque précision, mais qu'il ne faut cependant pas négliger.

On voit par ces chiffres quels énormes sacrifices un canton, aussi éprouvé par tant de désastres et aussi pauvre en ressources que l'est le Valais, a su faire pour assurer la réussite d'une entreprise aussi importante que la correction du Rhône.

Quant aux canaux de dessèchement situés entre le fleuve et le pied de la montagne, ils sont placés dans des conditions topographiques spéciales. La vallée du Rhône est en effet divisée en plusieurs bassins délimités par les cônes d'alluvion qui s'avancent en travers de la plaine et qui viennent ainsi barrer le passage aux fossés d'assainissement. Ceux-ci devraient alors par ce fait avoir leurs embouchures dans le fleuve en amont de

ces cônes d'alluvion. Mais d'autre part, si l'on pratiquait à cet effet des ouvertures dans les digues, il en résulterait que près de la moitié du bassin serait inondée par le reflux de l'eau du Rhône, à cause du peu de pente de la vallée principale. Pour éviter cet inconvénient, on a exécuté en plusieurs points des canaux souterrains pour faire passer les fossés d'assainissement par-dessous les cônes des torrents. C'est le cas entre autres à ceux de la Viège, de la Tourtemagne, de la Morgé et du Trient.

Il nous faut maintenant indiquer les causes qui déterminent les inondations et qui les rendent plus désastreuses qu'autrefois.

Ce sont d'abord les grands déboisements du siècle passé et du commencement de celui-ci. Puis il y a eu l'entraînement des amas de pierres qui servaient de défense aux pieds des moraines et des cônes d'alluvion. Privées de leur défense naturelle, ces alluvions ont subi des glissements considérables, provenant des affouillements et des érosions à leur pied. Ces glissements se sont étendus parfois jusqu'à 600 mètres de hauteur et au delà, et si l'on n'y remédie pas au moyen d'ouvrages de défense dans le pied, ils prendront des proportions toujours plus considérables.

Une troisième cause réside dans le fait que, grâce à l'accroissement de la population, les terrains mis en culture se sont étendus. On conçoit que les terres arables, qui n'offrent aucune résistance aux eaux pluviales, aillent grossir la quantité des charriages. Ces divers inconvénients doivent être combattus par des moyens énergiques, si l'on ne veut pas laisser le mal s'aggraver et prendre des proportions irrémédiables.

La chose essentielle c'est de s'occuper avant tout du reboisement. Les autorités et les experts y insistent d'une manière toute particulière. Mais dans la plupart des cas, avant de pouvoir entreprendre le reboisement, il faut consolider le sol. On y parvient au moyen de barrages, de défenses de rives, parallèles aux berges; puis à l'aide de clayonnages, de fossés d'assainissement et autres travaux de ce genre.

En ce qui concerne les reboisements, ils n'occasionneront pas grande dépense à la population, d'autant plus que ce travail s'opérera de lui-même en bien des lieux, pourvu qu'on le réglemente et qu'on le surveille convenablement. Il faudrait surtout restreindre les pâturages à chèvres dans des contrées aussi fertiles, ce qui serait particulièrement facile dans nombre de communes dont le territoire s'étend sur les deux versants d'une montagne. Il y aurait aussi lieu d'irriguer les pentes les plus arides, surtout celles qui ont été incendiées, afin d'y hâter le retour de la végétation.